



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Membres du Bureau en exercice : 16

- ▶ **Présents : 15**
- ▶ **Votants : 15**

Date d'affichage de la convocation : 13/04/2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU
 BUREAU COMMUNAUTAIRE
 DELIBERATION N° BC / 12 / 2021
 Séance du 19/04 / 2021**

Le 19 avril 2021 à 18h00, le bureau communautaire - dûment convoqué le 13 avril 2021 - s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel		X	
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	PHELEP	Jean-Louis	X		

Secrétaire de séance : Pascal GOULAOUIC

**Ménéham et Aire d'accueil des gens du voyage :
 loyers du mois d'avril 2021 compte tenu du contexte sanitaire**

Compte tenu du contexte sanitaire imposant un confinement national plus strict au mois d'avril 2021 avec une limitation de la circulation interdite au-delà de 10kms de son domicile, la commission permanente qui s'est réunie le 07 avril dernier, propose les mesures suivantes :

MENEHAM

- ▶ **Ateliers d'artisans** : fermeture complète tout le mois d'avril impliquant une absence d'activité sur le site ⇒ Exonération totale de loyer au mois d'avril 2021.
- ▶ **Auberge** : fermeture complète et pas de vente à emporter ⇒ Exonération totale de loyer au mois d'avril 2021.
- ▶ **Gîte** : Maintien de l'ouverture au mois d'avril mais risque de peu de fréquentation à cause des restrictions de circulation (distance 10kms/domicile) ⇒ En accord avec la gérante, décision de maintien de loyer sauf en l'absence d'aides gouvernementales et en l'absence d'occupation des logements du gîte. Un Bilan sera effectué fin avril.

A noter : Si les artisans ou auberge ouvraient durant ce confinement, cette décision ne s'appliquera pas.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE :

⇒ Maintien de la facturation de la totalité du droit de place (pas de réduction) et des fluides.

Il est proposé aux membres du bureau de :

- Décider d'une exonération totale de loyer au mois d'avril 2021 pour les ateliers d'artisans et l'auberge de MENEHAM.
- MAINTENIR la facturation au mois d'avril pour le gîte de MENEHAM (sauf en l'absence d'aide gouvernementale et absence d'occupation des logements pendant ladite période).
- MAINTENIR la facturation au mois d'avril pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Décision : Accord à l'unanimité.

La Présidente
Claudie BALCON